

# GUIDE DU MAIRE

## Zéro pesticide

### Zéro perturbateur endocrinien



**15<sup>E</sup> SEMAINE pour les alternatives aux pesticides**

**20 du 20 au 30 mars 2020**

Animations  
visites de fermes  
Ateliers  
Conférences  
Projections de films

**"ENSEMBLE, SEMONS UN AVENIR SANS PESTICIDES"**

## LES 10 ENGAGEMENTS DU MAIRE\*

\*En matière de pesticides et autres produits chimiques dangereux.

# INTRODUCTION

Les 15 et 22 mars prochains, nous serons amenés à voter pour nos futurs conseils municipaux et donc nos maires. Mais qu'envisagent-ils de faire sur les sujets majeurs de santé et d'environnement?

Ces élections sont importantes car **les prérogatives du maire et ses décisions ont un impact sur nos vies**. Le maire bénéficie d'une "double casquette" : il est à la fois agent de l'État et il agit au nom de la commune en tant que collectivité territoriale. **Il a un pouvoir de police, il peut aussi prendre des arrêtés qui engagent la commune et peut donc prendre des décisions dans le domaine de la santé et de l'environnement. De plus en plus de maires s'engagent à prendre des mesures** pour introduire plus de bio, interdire les épandages de pesticides etc.

À titre d'exemple, une centaine de maires se sont déjà engagés pour demander la fin de l'utilisation des pesticides près des habitations. De plus en plus de commune introduisent des aliments bios dans les restaurations collectives des écoliers mais beaucoup reste à faire sur ces sujets !

## SHAKE TON POLITIQUE !

Profitant des élections municipales et de la Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP) qui se tient du 20 au 30 mars, **nous avons proposé aux internautes d'interpeller leurs maires sur ces sujets. Pour ce faire, nous avons rédigé 10 engagements** (voir page suivante) sur lesquels les maires sont appelés à se positionner d'ici le 1er tour des élections et invitons les internautes à leur faire savoir via l'outil : [Shake ton politique](https://shaketonpolitique.org/interpellations/pesticides-alimentation-municipales-2020/).

<https://shaketonpolitique.org/interpellations/pesticides-alimentation-municipales-2020/>

**Pour convaincre nos maires de la possibilité d'engager ces changements et leur prouver que répondre à ces 10 engagements c'est tout à fait réaliste, nous avons rédigé ce document** qui met en exergue quelques exemples d'engagements réalisés par des communes.

# LES 10 ENGAGEMENTS

- Passer à une cantine 100% bio et proposer une alternative végétale à chaque repas aux écoliers dans les établissements scolaires.
- Prendre des dispositions réglementaires pour limiter l'utilisation de pesticides de synthèse aux abords des habitations de riverains.
- Favoriser l'installation d'une ceinture maraîchère bio autour de la commune, notamment au travers des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et intercommunaux.
- Œuvrer à la mise en place d'une agriculture biologique dans les zones de captage.
- Recourir à des techniques alternatives non chimiques pour l'entretien des zones publiques non concernées par la loi Labbé (ex : terrains de sport, cimetières).
- Prendre des arrêtés interdisant les pesticides de synthèse sur les terrains privés non agricoles non concernés par la loi Labbé (ex : copropriétés).
- Créer des jardins potagers collectifs bio et à gestion écologique sur le territoire de la commune.
- Mettre en place des journées de récupération des pesticides de synthèse.
- Informer la population sur les dangers des pesticides et communiquer sur les alternatives.
- Utiliser des produits sans perturbateurs endocriniens dans les locaux intercommunaux.

# **1 PASSER À UNE CANTINE 100% BIO ET PROPOSER UNE ALTERNATIVE VÉGÉTALE À CHAQUE REPAS AUX ÉCOLIERS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le passage à une cantine scolaire au 100% bio et à une alternative végétale nécessite la mise en place de certaines étapes pour garantir son succès. Voici quelques recommandations et des exemples de communes qui ont déjà fait ce choix!

## **ÉTAPE 1 : Évaluer les besoins et les capacités de l'établissement**

- Réaliser un état des lieux des cuisines et du fonctionnement du restaurant.
- Évaluer les connaissances et capacités de l'équipe de cuisine.
- Prendre en compte le budget disponible.
- Sonder les convives (proposer des questionnaires par mail ou par papier)

## **ÉTAPE 2 : Se renseigner sur la filière bio locale**

- Identifier les fournisseurs et prendre contacts avec eux (la FNAB a mis en place un annuaire des plateformes de producteurs bio qui se sont organisés pour approvisionner les établissements de restauration collective. Cet annuaire, classé par région, est disponible sur le site [www.repasbio.org](http://www.repasbio.org))
- Évaluer les capacités et conditions des fournisseurs (Quels sont les produits proposés ? Les tarifs ? Les périodes de disponibilité, les quantités, les conditions de livraison... ?)
- Planifier ses besoins en approvisionnement (L'été, les élèves sont en vacances mais c'est une période riche en production de fruits et légumes : pensez à les conserver ! Dans la mesure du possible, essayez d'établir vos menus en fonction de l'offre, et non l'inverse. Grouper les achats vous permettra de diminuer les coûts et en créant des partenariats, vous assurez un revenu régulier aux agriculteurs.)
- Passer un appel d'offre compatible avec l'offre locale disponible (La FNAB vous propose des pistes pour vous aider dans la mise en place de votre commande publique : <http://www.repasbio.org/rediger-son-appel-doffres>)

## **ÉTAPE 3 : Former le personnel aux spécificités des produits bio**

Il faut réactiver le métier de cuisinier, le mettre au cœur de la démarche et le valoriser. Les produits bio ont en effet des spécificités qui les distinguent des produits conventionnels et ils se cuisinent différemment : dépourvus de pesticides, les légumes n'ont pas besoin d'être épluchés ce qui permet à la fois un meilleur apport nutritionnel et un gain de temps ! Les produits bio sont plus riches en matière sèche, ont besoin de moins de temps de cuisson... bref, un nouveau rapport à l'aliment est à explorer. Une formation des cuisiniers, en intra ou en extra, est essentielle, pour offrir aux convives des plats appétissants.

## ÉTAPE 4 : Maîtriser son budget

- Limiter le gaspillage alimentaire.
- Maîtriser des quantités (L'évaluation du taux de gaspillage permettra de réajuster les portions dans les assiettes. Le passage au bio permet de réduire naturellement les quantités puisque les produits bio sont plus riches en matière sèche et ont une fonte moindre à la cuisson. Pour un résultat identique dans l'assiette, on peut acheter en plus petites quantités avant cuisson.)
- Respecter la saisonnalité des produits.
- Valoriser les protéines végétales.
- Repenser un menu à 4 composantes au lieu de 5.
- Privilégier l'introduction des produits bruts (Et remplacer les plats tout prêts (pizzas, quiches, sauces...), coûteux et sans intérêt nutritionnel, par une préparation maison bio, quitte à ce qu'elle soit moins élaborée.)
- Privilégier une introduction régulière et progressive (Instaurer un menu périodique 100% bio n'aide pas à structurer la filière et à rendre la démarche durable. Mieux vaut introduire la bio de manière progressive et planifiée afin de structurer durablement la filière. Cela permet au personnel de prendre le temps de se former et de changer les habitudes de cuisine. On peut changer certains produits, comme les produits laitiers, œufs et le pain, qui sont souvent privilégiés au début de la démarche.)
- Instaurer une relation de partenariat avec les fournisseurs bio locaux.

## ÉTAPE 5 : Accompagner et valoriser l'arrivée des produits bio

- Mettre le bio en valeur visuellement (Afficher des posters, organiser des expositions... On peut trouver des supports de communication sur le site de l'agence bio ([www.agencebio.org/les-outils-disposition](http://www.agencebio.org/les-outils-disposition))).
- Créer des animations autour des produits bio.
- Impliquer les enseignants (L'implication des enseignants sur les questions d'éducation à l'environnement et au développement durable permettra de sensibiliser les convives à une alimentation de qualité et aux bienfaits de l'agriculture biologique.)

### EXEMPLES DE CANTINES 100% BIO



À Mouans-Sartoux (06), les cantines scolaires servent des plats 100% biologiques depuis 2012.

À Courtonne-la-Meurdrac (14), la cantine scolaire sert des produits 100 % bio depuis septembre 2018.

La ville de Langouët (35) propose une cantine municipale 100% bio depuis 2003.

# 2

## PRENDRE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LIMITER L'UTILISATION DE PESTICIDES DE SYNTHÈSE AUX ABORDS DES HABITATIONS DE RIVERAINS

### Que dit la Loi actuellement ?



Depuis 2017, les communes ne peuvent plus utiliser de pesticides de synthèse. Depuis le 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs non plus.

Cependant, il n'y a pas, au niveau national, de mesures fortes de protection pour les riverains habitant le long de zones agricoles cultivées de manière intensive. Ces habitants peuvent donc être exposés à des pesticides dangereux.

Langouët 

Certains maires comme Daniel Cueff, maire de la commune de Langouët (Ille-et-Vilaine), ont décidé de s'engager en prenant des arrêtés anti-pesticides interdisant l'utilisation de pesticides de synthèse à moins de 150 mètres des habitations.

Retrouvez l'arrêté d'interdiction des pesticides de la commune de Langouët [en cliquant ici](#).

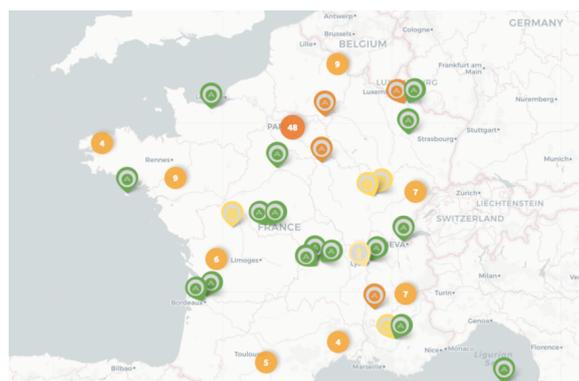


Dans la lignée de la commune de Langouët, d'autres maires partout en France prennent des arrêtés anti-pesticides.

Retrouvez le collectif des maires anti-pesticides sur le site <https://www.maireantipesticide.fr/>

Vous pouvez aussi retrouver les différents arrêtés anti-pesticides sous forme de carte collaborative :

[Carte collaborative des arrêtés anti-pesticides](#)



# 3

## FAVORISER L'INSTALLATION D'UNE CEINTURE MARAÎCHÈRE BIO AUTOUR DE LA COMMUNE, NOTAMMENT AU TRAVERS DES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU) ET INTERCOMMUNAUX

## ŒUVRER À LA MISE EN PLACE D'UNE AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES ZONES DE CAPTAGE

# 4

Favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la commune est tout à fait possible. Il suffit pour cela de respecter certaines étapes et de se faire accompagner par divers porteurs de projets. Démonstrations !

### ÉTAPE 1 : Impulser une démarche collective

#### ➤ Établir un diagnostic de la situation

De quelles ressources disposez-vous (quels types d'agriculteurs, quels terrains exploitables...?) Qui sont les potentiels bénéficiaires du projet ? Faites un état des lieux des enjeux de votre territoire (quelle place tiennent les familles ? Combien d'enfants ? De maisons de retraite?), de ses points forts, des parties prenantes afin d'assurer une base solide à votre action.

#### ➤ Identifier les acteurs concernés et rassembler une équipe de personnes motivées

Il est nécessaire dans un premier temps de rencontrer, réunir et mobiliser tous les acteurs concernés par un projet de développement de l'agriculture biologique, à savoir élus, agriculteurs, agents locaux, commerçants, experts, partenaires financiers, associations locales, consommateurs, parents d'élèves... Puisque chacun a un rôle à jouer dans un stade du projet, il faut instaurer une dynamique de groupe (à travers des débats, des réunions...). Ne négligez pas cette importante dimension collective.

#### ➤ Définir des objectifs clairs

Ces objectifs doivent être graduels, un projet d'envergure territoriale (communale ou intercommunale) prend du temps. Pour la restauration collective par exemple, interrogez-vous : quels produits privilégier ? A quelle fréquence ? Souhaitez-vous introduire quelques produits bio tous les jours ou des repas 100% bio ponctuellement ? Comment allez-vous accompagner l'arrivée de ces produits ? Voulez-vous communiquer sur les bienfaits d'une alimentation équilibrée, sur l'environnement ? Décliner votre objectif final en plusieurs sous-objectifs vous permettra à la fois de percevoir votre projet comme réalisable et de suivre son avancée.

## ÉTAPE 2 : Accompagner les agriculteurs dans la conversion vers l'agriculture biologique

En plus de soutenir l'installation de nouveaux producteurs bio, vous pouvez encourager les agriculteurs déjà en place à se convertir vers la bio et les accompagner. Une conversion ne se fait pas du jour au lendemain et est soumise à des contraintes techniques et économiques, d'où l'intérêt pour les agriculteurs d'être appuyés par les collectivités.

### ➤ Informer les agriculteurs

Pour accompagner et faciliter les changements de pratique des agriculteurs, ou tout simplement les renseigner, des organismes spécialisés existent : les conseillers bio des chambres d'agriculture et les groupements d'agriculteurs biologiques... Vous pouvez également mettre en contact les agriculteurs conventionnels avec des agriculteurs biologiques, voire créer un réseau de parrainage pour encourager le transfert de savoir-faire.

### ➤ Oser les expérimentations

Simuler un diagnostic des divers impacts (environnementaux, économiques, techniques...) d'une conversion permet de sensibiliser les exploitants sur l'intérêt de cette conversion tout en donnant un aspect concret à la démarche. Faire des tests sur des parcelles dédiées permet d'apprivoiser les techniques spécifiques à la bio et de comparer les résultats : désherbage mécanique, rotation des cultures, agroforesterie, pratiques de fertilisation... les idées ne manquent pas.



Avec PARCEL, découvrez l'empreinte spatiale, sociale et environnementale de l'alimentation en fonction des modes de production et de consommation.

<https://parcel-app.org/>

### ➤ Devenir facilitateur

Il y a de multiples moyens pour une collectivité d'apporter un coup de pouce aux exploitants : mettre du matériel à disposition (pourquoi ne pas encourager la création d'une coopérative d'utilisation de matériel agricole ?), valoriser les produits bio (voir plus loin), apporter un soutien politique, ou mettre en place des dispositifs d'aide (grâce aux mesures agro environnementales territorialisées par exemple, en faisant un contrat de coopération... renseignez-vous sur les aides agricoles). Vous pouvez également demander un co-financement européen.

## **ÉTAPE 3 : Développer des circuits courts de proximité dans les projets de territoires**

Manger bio c'est bien, manger des produits bio qui ont traversé des centaines, voire des milliers de kilomètres... ça l'est un peu moins. Pour dynamiser l'économie de votre collectivité tout en respectant l'environnement, développez l'offre de proximité ! Les circuits courts permettent par ailleurs de réduire les intermédiaires, de mieux rémunérer le producteur et de recréer du lien social.

### **Identifier l'offre et la demande**

Il existe peut-être déjà une offre en matière de circuits-courts de proximité, identifiez-la : AMAP, ventes à la ferme, marchés, magasins de producteurs... Voyez ensuite quels sont les besoins des structures existantes afin de les aider à se développer et quelle offre nouvelle pourrait être créée. Sondez les associations locales, la population mais aussi les distributeurs pour en savoir plus sur la demande, le but étant d'arriver à concilier les intérêts de tous.

### **Développer l'offre**

Cela peut se faire de plusieurs manières : en réservant un espace à la bio au marché de la commune, voire en mettant en place un marché uniquement dédié aux produits issus de l'agriculture biologique, en soutenant les AMAP et les coopératives, en fournissant des locaux, en créant un point de vente collectif...

## **ÉTAPE 4 : Démocratiser l'accès à la bio**

L'un des enjeux des collectivités est de rendre accessibles les produits issus de l'agriculture bio à tout le monde et que la précarité économique n'empêche pas l'accès à une alimentation de qualité.

### **Apporter des aides au financement**

Les collectivités peuvent prendre en charge une partie du prix d'un panier bio par exemple pour proposer des tarifs réduits à ceux qui n'auraient pas de revenus suffisants ; il est également possible de mettre en place un système d'échelonnement en fonction des revenus, des bons alimentaires...

### **Adapter l'offre**

Prenez en compte la diversité de votre population ! Les étudiants ou les personnes vivant seules n'ont pas les mêmes moyens et besoins qu'une famille nombreuse, d'autres qui sont dans une situation trop précaire pour s'engager un an au sein d'une AMAP... Prévoir des paniers de différentes tailles et différentes exigences d'engagement, permettre les paiements en différé, permettra à tous les publics de trouver leur compte.

## L'EXEMPLE DE STRASBOURG (67)

Dès 2008, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg affichent l'objectif d'associer fonctions écologiques, économiques et sociales, en orientant l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement et alimentant le bassin de consommation de l'agglomération de Strasbourg par le biais de circuits courts.

Les résultats :

- Passage de 7 à 14 fermes bio sur le territoire entre 2010 et 2014
- Triplement des surfaces à court terme (de 53 à 142 ha en bio)

## L'EXEMPLE DE LONS-LE-SAUNIER (39)

La municipalité de Lons-le-Saunier exploite en régie directe son réseau d'eau potable. Dans les années 1990, la municipalité se trouve confrontée à des problèmes de qualité (présence et augmentation des taux de nitrates et de pesticides, atrazine notamment). Elle décide d'agir de manière préventive, en incitant les agriculteurs à modifier leurs pratiques. Dans les années 2000, la municipalité décide de soutenir les conversions à l'agriculture biologique par des débouchés vers sa propre restauration collective.

Les résultats :

- Passage de 4,5% à 31,4% de la Surface Agricole Utilisée (SAU) en bio entre 2010 et 2013 sur le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)
- Passage de 4,5% à 11% de la SAU en bio entre 2010 et 2013 sur le bassin versant

## LES CAPTAGES DU VIVIER ET DE LA COURANCE

Le territoire des Plaines et Vallées de Niort est une zone où des dégradations sont observées à la fois sur le compartiment « eau » et sur celui de la « biodiversité » : pressions azotées, pressions des pesticides, pertes d'habitats. Un des axes de travail consiste à diminuer ces pressions de pollution et de dégradation, en partie d'origine agricole, notamment via le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

Les résultats :

- Passage de 2,9% (en 2008) à 7,1% (en 2018) de la SAU en bio sur le bassin du Vivier
- Passage de 1% (en 2008) à 18,9% (en 2018) de la SAU en bio sur le bassin de la Courance

# 5

## RECOURIR À DES TECHNIQUES ALTERNATIVES NON CHIMIQUES POUR L'ENTRETIEN DES ZONES PUBLIQUES NON CONCERNÉES PAR LA LOI LABBÉ

### Que dit la Loi actuellement ?



La « loi Labbé » interdit aux collectivités d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public depuis 2017. Les jardiniers amateurs sont également concernés depuis le 1er janvier 2019, date à laquelle la vente en libre-service de ces produits a été interdite.

Toutefois, certains lieux publics tels que les cimetières et terrains de sport bénéficient de dérogations.

### EXEMPLE DU CIMETIÈRE DES PRÉJOCES, À DIJON

#### Plus aucun pesticide ni herbicide sur les espaces verts de Dijon !



L'objectif «zéro phyto» est atteint depuis 2016 : fini les pesticides, plus aucun désherbant, fongicide ou insecticide n'est utilisé pour l'entretien des 850 ha d'espaces verts et des 400 km de voiries de Dijon. Le cimetière des Péjoces en est un bel exemple.

Les 30 hectares du cimetière sont donc désormais entretenus en partie manuellement, par les équipes d'une entreprise d'insertion.

De nouvelles méthodes de travail sont en oeuvre, qui modifient la physionomie du cimetière : allées enherbées et présence de végétaux sont le signe d'une gestion responsable et raisonnable.

Stopper l'usage des pesticides sur des zones dites à contraintes comme les cimetières nécessite une réflexion spécifique et une analyse du terrain afin d'assurer le succès de cet engagement. Alors quelles étapes suivre ?

## **ÉTAPE 1 : Analyser les pratiques de sa commune**

Avant de commencer sa démarche de suppression des pesticides, il est nécessaire que la commune réalise l'inventaire de ses pratiques :

- en faisant un plan de désherbage communal et un plan de gestion différenciée, qui permettra de recenser les surfaces désherbées et les méthodes de désherbage correspondantes, les zones à risque du point de vue de la qualité de l'eau...
- en faisant un inventaire des moyens humains (nombre de personnes, qualifications...) et des moyens matériels.

Ainsi, la commune sera en possession d'une cartographie précise des zones qu'elle entretient et des moyens correspondants. Elle pourra alors déterminer quels sont ses objectifs et les moyens à mettre en place pour entamer une démarche vers le zéro phyto.

## **ÉTAPE 2 : Définir les objectifs d'entretien**

Une fois la liste exhaustive des zones désherbées établie, il s'agira d'identifier les espaces où :

- il n'est plus jugé utile de désherber.
- il est nécessaire de continuer à désherber, mais dans une moindre mesure.
- un désherbage efficace doit être maintenu : zones qui présentent des dangers pour la sécurité (comme les bords de route) ou à caractère sensible (comme les cimetières.)

Dans cet inventaire, il sera utile de préciser les contraintes qui peuvent s'appliquer comme leur fréquentation ou leur « sensibilité ».

## **ÉTAPE 3 : Trouver des financements**

Vous pouvez demander de l'aide à l'agence de l'eau de votre territoire : les agences de l'eau accompagnent les collectivités dans l'objectif zéro phyto, notamment en finançant en partie les études de diagnostic de pratiques ainsi que l'élaboration et la réalisation d'un plan d'actions. Contactez celle de votre région pour en savoir plus.

Pour limiter les coûts, vous pouvez également mutualiser les investissements nécessaires entre plusieurs communes, voire entre certains départements et régions.

## **ÉTAPE 4 : Choisir des méthodes alternatives**

Les méthodes les plus souvent utilisées sont citées ci-dessous. A chaque commune de trouver la combinaison de différentes techniques alternatives qui correspond le mieux à ses besoins. Pour se faire aider dans ses choix, il ne faut pas hésiter à contacter un écologue ou un bureau d'études.

## LE DÉSERHERBAGE ALTERNATIF

### ➤ Le désherbage mécanique manuel

Le désherbage mécanique manuel à l'aide de binette, couteaux désherbeurs ou sarcloirs est le plus respectueux de l'environnement. Il nécessite un temps de travail de la part des agents techniques plus important, ce qui peut être vu comme un inconvénient ou comme un avantage si l'on y voit la création d'emplois durables.

### ➤ Le désherbage mécanique électrique

Les **brosses rotatives** sont constituées de balais généralement en acier ou en nylon. Ces engins arrachent les jeunes pousses par une action de décapage des zones imperméables, comme les trottoirs par exemple. Les **sabots rotatifs** permettent de déraciner les herbes indésirables.

### ➤ Le désherbage thermique

- **Le désherbeur thermique à eau chaude** : L'eau montée à haute température provoque l'arrêt de l'activité biologique de la plante qui finit par noircir et mourir.
- **Le désherbeur thermique à vapeur** : Le principe est le même que précédemment, sauf que l'eau est sous forme de vapeur.
- **Le désherbeur thermique à mousse** : On applique sur le végétal une mousse composée d'eau, de fibres de noix de coco et d'amidon de maïs. De par sa consistance, la mousse reste plus longtemps sur le végétal que l'eau ou la vapeur, ce qui augmente son efficacité.
- **Le désherbage thermique à gaz** : La très haute température de la flamme nécessite un court passage sur la plante d'une à deux secondes. Le but n'est pas de brûler la plante.

Toutes ces méthodes alternatives ont tout de même un impact sur l'environnement de par leur consommation d'énergies fossiles (fuel, gaz) ou leur rejet de dioxyde de carbone. La méthode la plus respectueuse de l'environnement reste de diminuer le désherbage par deux méthodes : le réaménagement de l'espace afin de limiter la pousse des herbes, ou tout simplement l'acceptation de la flore spontanée.

## RÉAMÉNAGER L'ESPACE AFIN D'AVOIR MOINS BESOIN DE DÉSHERBER

➤ **Les paillages**, posés sur sol humide, représentent plusieurs intérêts :

- En empêchant la lumière de passer, ils bloquent la photosynthèse et empêchent ainsi les herbes indésirables de pousser.
- En se dégradant (à condition d'utiliser un paillage organique) ils nourrissent les bactéries du sol et contribuent à la biodiversité du milieu
- Ils maintiennent un bon taux d'humidité dans le sol

Il est possible de réaliser de nombreux paillages différents : feuilles mortes, copeaux de bois, herbe de tonte... Il ne faut pas avoir peur d'être créatif. Évitez les paillages minéraux qui, même s'ils sont efficaces et ont une durée de vie illimitée, ne nourrissent pas le sol. Il en est de même pour les paillages en plastiques.

Les plantes couvre-sol ont l'avantage d'être esthétiques et de proliférer rapidement. Attention tout de même aux espèces envahissantes.

- Les surfaces gravillonnées sont difficiles d'entretien et propices à la pousse d'herbes spontanées. Il est préférable de les remplacer par des surfaces enherbées.
- Les joints sont également des endroits propices à la pousse d'herbes spontanées ; il faut y penser dans la conception d'un espace. Une réfection des joints et des caniveaux est une bonne méthode préventive des herbes non désirées.

Tolérer une herbe plus haute permet de réduire la fréquence de tonte et crée une zone de biodiversité supplémentaire : la nature appelle la nature ! Penser également aux prairies mellifères, très décoratives, ne nécessitant quasiment aucun entretien et qui attirent oiseaux, papillons et abeilles.

➤ **D'autres idées de techniques :**

- Augmenter la hauteur de tonte.
- Faire une fauche tardive.
- Choisir des espèces locales sauvages adaptées à leur environnement.
- Enfin, sur les sentiers passants, le désherbage est inutile : le piétinement suffit à tracer un chemin.

# 6

## PRENDRE DES ARRÊTÉS INTERDISANT LES PESTICIDES DE SYNTHÈSE SUR LES TERRAINS PRIVÉS NON AGRICOLES NON CONCERNÉS PAR LA LOI LABBÉ

### Que dit la Loi actuellement ?



Les interdictions de l'utilisation des pesticides de synthèse en zones non agricoles introduites par la « loi Labbé » ne couvrent pas les espaces privés des copropriétés entretenus par des professionnels du paysage!

Néanmoins, en prenant un arrêté interdisant les pesticides de synthèse sur les terrains privés non agricoles, les copropriétés et bailleurs devront respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

### L'EXEMPLE DE LA VILLE DE SCEAUX



Philippe Laurent, maire de Sceaux, a signé le 20 mai 2019 un arrêté municipal interdisant totalement l'utilisation sur son territoire du glyphosate et d'autres substances chimiques, notamment celles contenant des perturbateurs endocriniens, utilisées pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles.

Cet arrêté prend bien en compte les terrains privés non agricoles de type copropriété.

Dans le même temps, la Ville s'engage à accompagner ses habitants dans le développement de moyens alternatifs.

**[Retrouvez l'arrêté en cliquant ici](#)**

# 7

## CRÉER DES JARDINS POTAGERS COLLECTIFS BIO ET À GESTION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Instaurer des jardins potagers collectifs bio et écologiques est un projet à la fois solidaire, pédagogique et d'insertion. De plus en plus de communes s'intéressent à ce sujet !

Les potagers collectifs sont particulièrement intéressants en milieu urbain ou dans les quartiers à difficultés : ils permettent aux ménages qui contribuent à le cultiver d'avoir une alimentation partiellement autonome, peuvent favoriser la réinsertion professionnelle (en revendant les fruits et légumes produits) et sont un précieux outil pour sensibiliser les petits comme les grands sur la bio, l'alimentation et l'autonomie.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- Trouver un terrain disponible.
- Informer les habitants.
- Créer le jardin proprement dit : définir les enjeux et les caractéristiques du jardin, l'aménagement, l'attribution des parcelles en prenant en compte l'évolutivité du projet.

### EXEMPLES DE JARDINS POTAGERS COLLECTIFS BIO

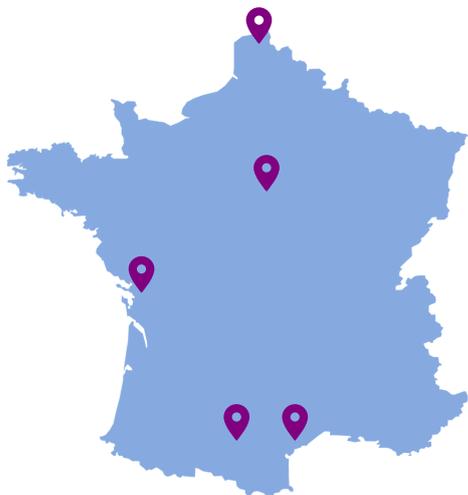
**Toulouse (31)** : Depuis fin 2009, la Mairie s'est engagée à soutenir le jardinage collectif à Toulouse en se dotant d'une Charte des jardins partagés.

**Juvignac (34)** : la Ville de Juvignac initiait en 2017 le projet du premier jardin potager partagé, co-construit avec ses jardiniers. Le jardin produit son propre compost collectif, qui utilise un forage et qui exclut le recours aux produits phytosanitaires.

**Grande Synthe (59)** : Depuis mai 2012, sous l'impulsion de l'Université populaire et de la ville, ce sont en tout 6 jardins potagers écologiques qui se sont installés en bas des tours HLM de Grande-Synthe.

**Lagord (17)** : Le jardin "Les 3 hiboux" des plantations, sans pesticides et orientées "permaculture" depuis 2018.

**Paris (75)** : Le jardin partagé "La Baleine Verte" est aménagé dans une démarche écologique.



# 8

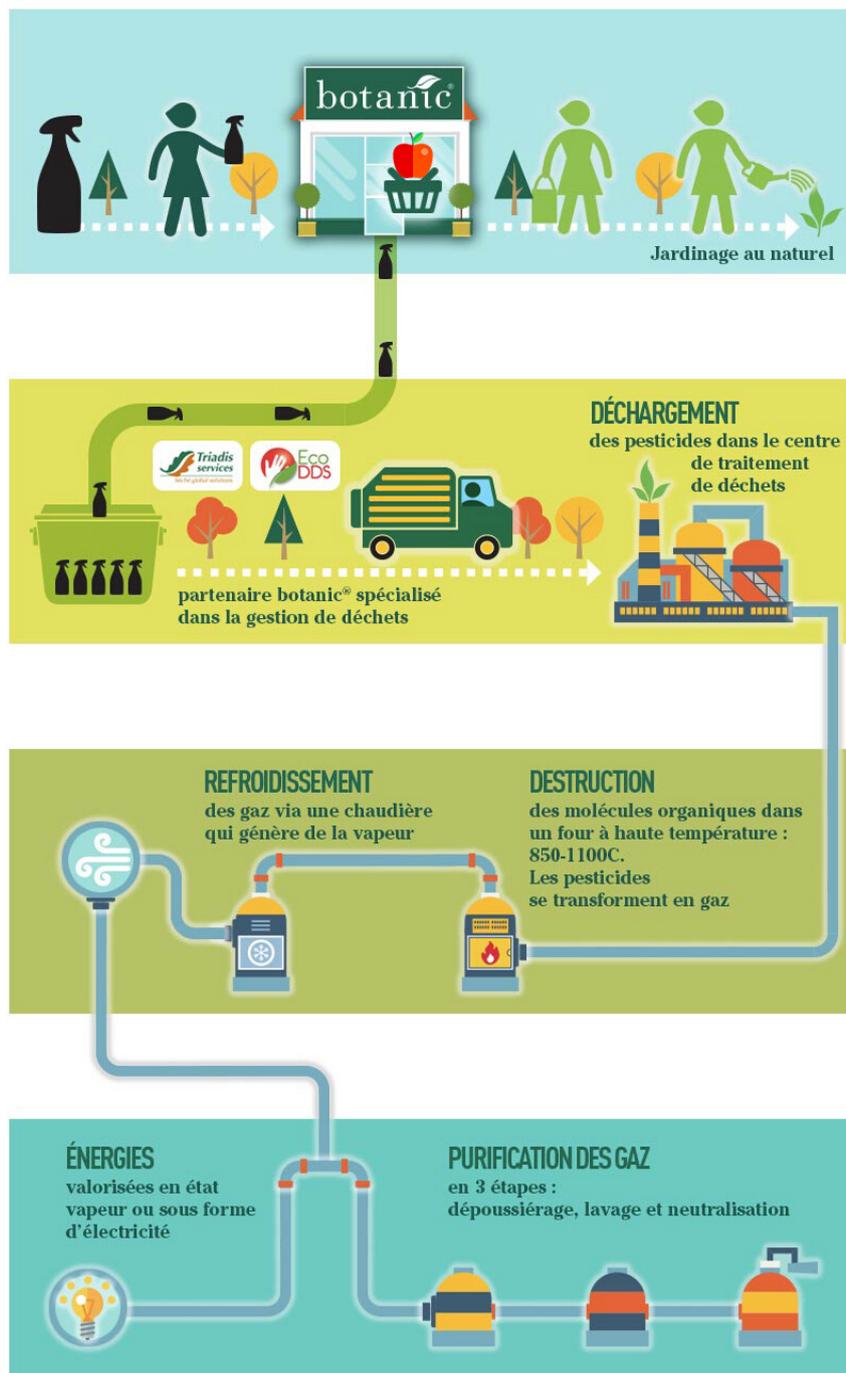
## METTRE EN PLACE DES JOURNÉES DE RÉCUPÉRATION DES PESTICIDES DE SYNTHÈSE

Il faut aussi penser au recyclage des pesticides chimiques de synthèse.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la jardinerie **Botanic**, partenaire de la SPAP, qui organise depuis 2014 des journées de récupération. En 2014, 9 tonnes étaient déjà collectées, allant jusqu'à 12.1 tonnes en 2019 avec :

- 299 kg pour Le pontet (84)
- 229 kg pour Metz-Tessy (74)
- 208 kg pour Clapiers (34)

**RENDEZ-VOUS SUR [WWW.BOTANIC.COM](http://WWW.BOTANIC.COM)**





# INFORMER LA POPULATION SUR LES DANGERS DES PESTICIDES ET COMMUNIQUER SUR LES ALTERNATIVES

Pour un changement systémique et pas simplement factuel, faites en sorte que tout le monde comprenne la démarche et y adhère. Une démarche globale efficace doit faire évoluer les mentalités.

## ➤ Mettre en place des ateliers de cuisine

La bio se cuisine différemment, elle peut intimider... Fini les plats tout faits, les légumes hors saison ! De nouveaux ingrédients font leur entrée. Organiser des ateliers de cuisine collectifs peut motiver les familles à modifier leurs pratiques et à découvrir la cuisine bio sous un jour convivial et positif. Ceci permettra d'intégrer au dispositif des familles qui n'auraient pas forcément été intéressées à la base.

## ➤ Organiser des animations pédagogiques pour tous

On peut apprendre à tout âge ! La population ne doit pas rester passive et spectatrice. Apprendre, c'est aussi s'impliquer, d'où l'intérêt d'organiser des rencontres entre les citoyens et les acteurs directs : rencontres avec les producteurs, projections-débats, pique-niques bio, ateliers pour apprendre à créer son propre potager bio, randonnées collectives thématiques (autour de la biodiversité, autour de l'eau etc., en fonction des ressources de votre territoire), animations.

Vous pouvez par exemple profiter de la Semaine pour les alternatives aux pesticides qui se tient chaque année du 20 au 30 mars. Chaque année, plus de 1000 événements sont organisés sur le territoire français.

[www.semaine-sans-pesticides.fr](http://www.semaine-sans-pesticides.fr)



## ➤ Lutter contre les préjugés

Vous devez mettre en avant l'utilité d'un plan de développement de la bio et mettre en avant les avantages de votre projet pour déconstruire les idées reçues : « l'agriculture biologique est moins productive », « une simple mode », « n'a pas de véritable utilité »... les préjugés vont bon train. Prenez-les en compte à toutes les étapes de votre projet.

Voici des sites pour vous aider

<https://www.toutsurlabio.fr/>

<https://www.generations-futures.fr/publications/brochure-alternatives-aux-pesticides/>

<https://www.generations-futures.fr/publications/fiche-bio-oui-bio-sure-fiable-meilleure-sante/>



# UTILISER DES PRODUITS SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DANS LES LOCAUX INTERCOMMUNAUX

Tout comme le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, vous pouvez signer la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens ». Depuis 2018, Toulouse a déjà engagé des actions telles que :

- la réglementation sur l'interdiction des phtalates et du bisphénol A au sein des équipements "Petite enfance."
- le remplacement des barquettes en plastique par des barquettes végétales dans les cantines.

[Retrouvez la charte de Réseau Environnement Santé en cliquant ici](#)



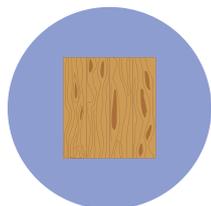
## QUELLES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DANS VOS LOCAUX ?

### Air intérieur



Il est plus pollué que l'air extérieur! Aérez vos locaux. Ce conseil de bon sens est nécessaire pour éviter de baigner dans divers polluants. 10 minutes par jour matin et soir, été comme hiver. Vous pouvez également installer une VMC performante à double flux, et veiller à son entretien. Par ailleurs, proscrivez les aérosols et les parfums d'atmosphère.

### Revêtements au sol



Évitez les sols plastiques en PVC qui renferment des phtalates, les parquets stratifiés, ainsi que certaines moquettes traitées avec des retardateurs de flamme. Préférez le bois brut, le carrelage et les revêtements certifiés par un écolabel.

## Meubles



Évitez les meubles en aggloméré, surtout neufs, qui relarguent leurs composants chimiques dans votre intérieur. Privilégiez les meubles en bois brut non traité et les meubles d'occasion.

## Cuisine



Évitez les moules en silicone et les plats revêtus de matériaux antiadhésifs, qui contiennent des perfluorés. Pour la cuisson, privilégiez des casseroles et plats en inox, en fonte, en verre ou en terre cuite. Privilégiez les ustensiles en métal et en bois. Évitez d'utiliser des contenants en plastique et surtout de les réchauffer au micro-ondes. Ils peuvent renfermer des phtalates et du bisphénol qui vont migrer dans les aliments sous l'effet de la chaleur.

## Plastiques



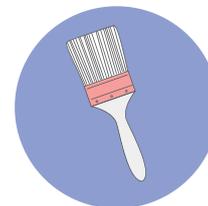
Les emballages et objets plastiques sont identifiés par un symbole (un triangle comprenant un chiffre entre 1 et 7 indiquant le type de résine utilisé). Tous les plastiques ne présentent pas la même toxicité. Privilégiez ainsi les plastiques ayant les codes 2, 4 et 531.

## Ménage



Évitez l'usage de produits d'entretien «complexes», qui sont des concentrés de divers produits chimiques. Privilégiez le vinaigre blanc, le citron, le bicarbonate de soude, le savon noir et le percarbonate de sodium.

## Décoration intérieure



Évitez les peintures, vernis et colles qui contiennent des hydrocarbures aromatiques, des solvants et des aldéhydes. Favorisez les produits certifiés par un écolabel.

**Pour plus d'informations sur les perturbateurs endocriniens, retrouvez la brochure de Générations Futures à partir du lien suivant :**

**[https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2019/02/perturbateurs-endocriniens\\_web.pdf](https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2019/02/perturbateurs-endocriniens_web.pdf)**

# CONTACT



Générations Futures est une association loi 1901, sans but lucratif, de défense de l'environnement agréée par le ministère de l'écologie et reconnue d'intérêt général, fondée en 1996. Cette association mène des actions (enquêtes, colloques, actions en justice, campagne de sensibilisation...) pour informer sur les risques de diverses pollutions (notamment les substances chimiques en général et les pesticides en particulier, sujet pour lequel son expertise est reconnue) et promouvoir des alternatives en vue d'en réduire les impacts négatifs pour la santé et l'environnement.



[alternatives@generations-futures.fr](mailto:alternatives@generations-futures.fr)



01 45 79 07 59



[GenerationsFutures](https://www.facebook.com/GenerationsFutures)



[@genefutures](https://twitter.com/genefutures)



[@genefutures](https://www.instagram.com/genefutures)